

Des classes maternelles publiques existent dans la majorité des écoles primaires du Manitoba. Le nombre des inscriptions a presque triplé depuis 10 ans avec la création de nouveaux aménagements, et par conséquent le nombre des enfants dans les écoles maternelles et prématernelles privées a diminué.

Les 12 années de scolarité qui mènent à l'immatriculation senior se répartissent selon deux structures principales: école primaire (maternelle et 1^{re} à 8^e année) et école secondaire (9^e à 12^e année), ou bien école primaire (maternelle et 1^{re} à 6^e année), école secondaire 1^{er} cycle (7^e à 9^e année) et école secondaire 2^e cycle (10^e à 12^e année). On accorde une importance croissante aux salles de classe sans cloisons fixes et à l'amélioration de la formation des enseignants et des programmes scolaires. D'autres innovations aux niveaux primaire et secondaire comprennent: l'élaboration de programmes d'études plus appropriés pour les jeunes Indiens et Métis qui suivent maintenant les classes régulières; la promotion des programmes d'hygiène portant sur les dangers de l'alcool et des stupéfiants; l'enseignement du français et de l'allemand en 10^e année dans un laboratoire de langues; et le remplacement des examens officiels par un système d'évaluation continué et l'application du principe des «études indépendantes» pour les élèves de certaines écoles secondaires. Les examens de fin d'études sont établis et corrigés sous l'égide de la Commission des examens des écoles secondaires du Manitoba. Pour entrer à l'université, un étudiant doit montrer qu'il a atteint le niveau exigé par la Commission dans trois matières au moins et le niveau exigé par l'école dans deux autres matières.

Au Manitoba, les élèves inscrits à des cours de formation professionnelle peuvent choisir un programme préparatoire à un emploi dans le commerce ou dans l'industrie et ceux qui réussissent reçoivent un certificat d'études générales. Ou encore, ils peuvent, après avoir suivi le programme d'entrée à l'université, suivre pendant une autre année un programme spécial de formation commerciale, ou ceux qui suivent le programme de formation industrielle peuvent consacrer la moitié de leur temps au programme d'entrée à l'université. Il existe également un programme de formation à un emploi qui débute au niveau de la 7^e année et qui se poursuit jusqu'en 10^e ou 11^e année; pendant cette période les élèves reçoivent une partie de leur formation pratique dans le commerce ou l'industrie.

Le *Manitoba Institute of Technology and Applied Arts* et les deux centres de formation professionnelle de Brandon et Le Pas sont désignés comme collèges communautaires depuis l'automne de 1969; ils portent maintenant les noms de *Red River Community College*, *Assiniboine Community College* et *Keewatin Community College*. Ces établissements offrent à la fois des programmes d'études postsecondaires menant directement à une carrière et des cours de formation professionnelle au niveau des métiers. Bien qu'ils n'offrent pas de programmes de passage à l'université comme tels, certains de leurs diplômés ont pu dans des circonstances spéciales se faire accorder des crédits applicables à un programme universitaire. La formation menant au diplôme d'infirmière «autorisée» est dispensée par le *Red River College* et cinq écoles hospitalières.

Dans cette province, la formation pédagogique se donne uniquement dans les universités. Il y a au Manitoba sept collèges et universités qui offrent des programmes menant à des grades. La plus importante, l'Université du Manitoba, offre divers cours: lettres et sciences, droit, médecine, sciences de l'éducation, sciences appliquées, architecture et beaucoup d'autres.

Saskatchewan. Dans les grands centres de la Saskatchewan de nombreuses écoles offrent maintenant l'enseignement au niveau de la maternelle, mais ailleurs dans la province ces classes sont des exceptions. La proportion des enfants âgés de cinq ans qui fréquentent des classes préscolaires dans les écoles du système public est passé d'environ 15% en 1960-61 à 27% en 1971-72.

Le système traditionnel des 12 années primaires et secondaires a été remplacé par quatre divisions, chacune comprenant trois années de scolarité pour un enfant progressant normalement. Dans les divisions I et II, on a adopté le principe de la progression par matières, qui comporte l'idée de progrès continu et souple. Les programmes de la division III ont été conçus de manière à répondre aux besoins spécifiques des élèves entre 13 et 15 ans aux prises avec les problèmes de l'adolescence. Quant à la division IV, elle fait actuellement l'objet d'un remaniement complet aussi bien en ce qui concerne l'éventail des cours que le contenu de ceux-ci et les méthodes utilisées pour l'enseignement de certaines matières. Des modifications récentes à la Loi sur les écoles de la Saskatchewan permettent d'écarter du système scolaire